



Vue intérieure des courts Amélie-Mauresmo



Vue extérieure

LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE SEINE-SAINT-DENIS

Didier Coffre : « *La ligue est sensible à l'effort municipal* »

« Malgré le contexte économique difficile et un environnement en pleine rénovation, la ligue est sensible à l'effort municipal consenti pour ce projet, qui s'inscrit dans le plan de rattrapage des équipements en faveur du département. Soutenu par le Conseil Départemental, ce plan a été lancé par l'État en 2011 et a pour objectif de couvrir 30 courts dans 17 clubs d'ici fin 2017. Le manque de structures couvertes est l'une des raisons principales du manque de pratiquants en Seine-Saint-Denis et, compte tenu de la densité de la population (la plus jeune de France), c'est plus de 100 courts couverts qui seraient nécessaires pour répondre vraiment aux besoins de nos clubs. »

LE MAIRE DE MONTFERMEIL

Xavier Lemoine : « *Remercier Amélie Mauresmo* »

« Cette nouvelle construction s'inscrit dans un projet de réhabilitation complète du stade Henri-Vidal et, plus largement, de requalification d'un quartier de notre belle ville. Au regard du dynamisme et des performances sportives de Montfermeil Tennis 93, nous sommes très heureux d'avoir, avec l'aide de l'État et du Conseil départemental, doté notre club d'un nouvel outil indispensable à son développement, qui en fait aujourd'hui l'un des clubs de Seine-Saint-Denis les mieux équipés. Je souhaite enfin, tout particulièrement, remercier Madame Amélie Mauresmo de nous avoir autorisés à baptiser ce nouvel équipement de son nom. Longue vie au Montfermeil Tennis 93 ! »

# De nouveaux courts couverts à Montfermeil Un projet sportif et collaboratif ambitieux

Le Montfermeil Tennis 93 dispose d'un nouvel équipement : 2 courts couverts, 1 hall d'accueil de 50 m<sup>2</sup>, 1 local de stockage du matériel pédagogique, 1 local technique et des aménagements extérieurs. Soit, au total, 1266 m<sup>2</sup> de surfaces de jeu et 80 m<sup>2</sup> de surfaces annexes. L'évolution de ce club s'inscrit dans la dynamique d'une ville de la Seine-Saint-Denis en profonde mutation, entre cadre de vie et équipements sportifs de qualité. Quelques-uns des acteurs témoignent...

LE PRÉSIDENT D'HONNEUR DU CLUB

Elie Polombo : « *Un des clubs phare du département* »

Quel est l'ADN du club de Montfermeil ?

La compétition, je dirai. Le Montfermeil Tennis 93, club référent de la ligue de Seine-Saint-Denis au niveau du tennis féminin, a été le premier du département à pouvoir bénéficier d'une convention avec le Conseil départemental lui permettant d'accompagner ses meilleures jeunes filles vers le plus haut niveau national et international.

Avec 19 équipes engagées en 2016 – dont 3 en championnats de France, avec l'équipe 1 féminine en N1B, l'équipe 2 féminine en N3 et l'équipe 1 masculine en N4 – et son centre d'entraînement, c'est un des clubs phare du département.

En quoi la réception d'un tel équipement peut-elle donner un coup de pouce au développement de la pratique ?

Fort de cette nouvelle structure (2 courts couverts isolés et chauffés) qui complète parfaitement les installations, le club permet à ses adhérents d'accéder aux courts d'une façon autonome, autorisant ainsi l'élargissement de la fourchette horaire d'ouverture des installations. De même, les offres tarifaires ont été repensées pour mettre en place des formules, des packs et des produits adaptés à l'évolution de la pratique du tennis. Chaque adhérent peut ainsi trouver, selon son niveau, ses envies et ses disponibilités, la formule qui lui correspond le mieux.

Quels ont été les principaux soutiens derrière cette réalisation ?

La participation financière de la municipalité et celle de notre fédération ont convaincu les différentes institutions d'accompagner le club dans son projet. En ce sens, le plan de rattrapage des équipements sportifs de Seine Saint-Denis, mis en place par l'Etat, présenté par le CDOS 93, et abondé par le Conseil départemental, a été déterminant. Au-delà de l'apport financier, l'accompagnement "technique" du service équipement de la FFT ainsi que ceux de la commune, a été une aide précieuse, tout au long de la réalisation du projet, et a contribué au succès de cette opération.

L'ARCHITECTE DE L'ÉQUIPEMENT

Régis Barrot : « *Le meilleur compromis entre le coût de construction et le coût d'exploitation.* »

UN MOT SUR LE PROJET ARCHITECTURAL

« Le parti architectural est fondé sur la recherche du meilleur compromis entre le coût de construction et le coût d'exploitation. Afin de limiter les consommations énergétiques, et donc de s'inscrire dans une perspective de développement durable, le recours à des façades apportant un éclairage naturel important a été adopté. L'isolation et le chauffage ont également été intégrés au projet sur la base d'un différentiel de 12° et non d'une température constante à 12. »

L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

« Il est minimisé, tout en offrant une image contemporaine favorable à la requalification du quartier. L'effet de masse est estompé par le découpage du volume, en hauteur, en deux parties. La partie basse du projet est traitée sur 3 m de haut avec un matériau opaque, type panneau sandwich métallique. Ce traitement constitue un sou-

bassement permettant d'ancrer le bâtiment au sol. La teinte sombre établit un rappel avec la teinte du bardage en fibre de ciment des tennis couverts et du manège existant sur le site. Elle souligne le caractère protecteur, massif et matériel du soubassement. »

IMPACT VISUEL DU PROJET – « Au-dessus d'une hauteur de 3 m, les façades sont constituées d'un bardage en polycarbonate alvéolaire dont l'aspect est très immatériel et lumineux. Le caractère léger et translucide du matériau permet de réduire l'impact visuel du projet dans le paysage. Ce matériau, bien qu'isolant thermiquement, permet d'apporter aux courts une lumière naturelle diffuse, non éblouissante. Des simulations de l'éclairage naturel suivant les heures et les saisons ont été faites, au moyen d'un logiciel spécifique, de façon à optimiser les choix de teinte et de position du polycarbonate. »

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Total bâtiment : 837 958 €, répartis de la façon suivante :

ÉTAPES	PRIX HT
• Gros-œuvre	94 170 €
• Charpente, couverture, bardage, menuiseries extérieures	547 819 €
• Aménagements intérieurs	17 206 €
• Chauffage radiant gaz	34 850 €
• Plomberie et ventilation	2 407 €
• Electricité	60 641 €
• Sol sportif	80 865 €

Dont total des aménagements extérieurs	232 454 €
Dont bassin de retenue des eaux pluviales	22 222 €